

209C0535
FR0004159473-FS0229

15 avril 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MAISONS FRANCE CONFORT

(Euronext Paris)

Par courrier du 14 avril 2009, complété par un courrier du 15 avril, la société Amiral Gestion (1) (9, avenue Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 avril 2009, par suite d'une cession d'actions MAISONS FRANCE CONFORT sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MAISONS FRANCE CONFORT et détenir pour le compte desdits fonds, 273 185 actions MAISONS FRANCE CONFORT représentant autant de droits de vote, soit 3,94% du capital et des droits de vote de cette société (2).

(1) Contrôlée par M. François Badelon.

(2) Sur la base d'un capital composé de 6 937 593 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.